



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 21 avril 2017

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, FAUTRAT, LEVY, MM. BOURGEOIS, FEVRIER, GUERINET, MAMEAUX, MALET, PICARD, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire.

Absents excusés :

Bureau : Mme DAUVILLIERS, MM. BOUVARD, BRUNEAU, CITRON.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, Mme NOURY, Conseil régional, Mme BEAUDOIN, Conseillère départementale, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 29 mars 2017
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- Contrat de ruralité : point d'avancement de la démarche
- Contrat d'animation 2017-2018 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la mise en œuvre du SAGE de la Nappe de Beauce
- Création d'un groupement de commandes pour le suivi renforcé de la qualité des eaux potables sur les forages prioritaires dans le cadre du Contrat Global d'Actions Essonne amont
- Validation du devis et des options pour la mise en œuvre de la plate-forme retenue pour la perception de la Taxe de séjour.
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue aux élus et remercie Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région, de sa présence. Elle excuse Mme la Sous-préfète et le Secrétaire général, absents compte tenu de leur devoir de réserve.

Mme BEVIERE indique que M. BOUVARD lui a donné pouvoir et que M. BRUNEAU a donné pouvoir à M. GUERINET.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 29 mars 2017

Mme BEVIERE rappelle que le principal point à l'ordre du jour du Bureau du 29 mars concernait la préparation du Comité syndical et les éléments de budget.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Mme BEVIERE indique que trois dossiers CRST sont étudiés, ainsi qu'un dossier A vos ID.

- Création de circuits courts en maraîchage, EARL Les Jardins de Beauce.

Devant la conjoncture agricole actuelle et par affinité pour la production en vente directe de légumes, l'EARL Les Jardins de Beauce a été créée en février 2017 par Mme Adeline PERON. La structure est domiciliée à Charmont-en-Beauce. La production sera réalisée sur 1 hectare pour commencer, dont 900m² sous tunnels. Une quinzaine de cultures seront produites, dont tomates, fraises, courgettes, salades, etc.

La stratégie commerciale adoptée est la vente directe sur l'exploitation ; elle sera effectuée le samedi matin de 9h à 13h. L'objectif est de dynamiser un territoire proche de Pithiviers, tout en proposant des produits de qualité.

La réflexion du projet a été réalisée avec le conseiller en maraîchage de la Chambre d'agriculture d'Ile de France. Il est prévu une augmentation des surfaces cultivées jusqu'à 3 ha, à horizon de 4 à 5 ans.

L'avis de la Chambre d'agriculture fait part d'un projet bien défini, les premiers investissements ont été définis pour prendre un minimum de risque. La stratégie de vente sur un marché de proche couronne parisienne permettra une bonne valorisation des productions et un débit qui sera tel que la production devra grossir assez vite. L'embauche d'un ou plusieurs saisonniers sera alors nécessaire. L'investissement dans de nouveaux abris sera alors primordial pour produire suffisamment tôt en saison et pendant l'hiver.

L'investissement matériel devra se poursuivre dans les prochaines années pour assurer une production de qualité et avec un coût de production en amélioration permanente.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 40 038 € HT.

La subvention régionale demandée est de 10 000 €, plafond de subvention pour ce type de MO.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- Acquisition d'un broyeur grande largeur, CUMA de BEL EBAT.

La CUMA de BEL EBAT envisage l'acquisition d'un broyeur de grande largeur. 6 adhérents s'engagent sur ce projet, répondant à une problématique importante de la CUMA.

Cet outil de dernière génération offre de nouvelles possibilités de broyage et une qualité de travail améliorée. La largeur de travail de 6,92 mètres permet de pouvoir réaliser des chantiers dans diverses situations, avec des parcelles plus ou moins accessibles.

La largeur importante permet des débits de chantier importants, donc de faire face à l'importante surface à broyer.

L'entretien du paysage et du territoire font partie des préoccupations importantes des adhérents. Leurs attentes agronomiques et environnementales vont dans le sens des techniques culturales simplifiées. Cet outil réalise le broyage des pailles, des débris de cultures ainsi que des couverts en intercultures.

De plus, le broyage et le mulchage des résidus, des pailles et des couverts permettent :

- de limiter le lessivage des nitrates vers les nappes phréatiques
- de ne pas avoir d'effet dépressif des pailles sur la culture suivante car la matière organique est mieux décomposée
- semer en simplifiant les façons culturales
- d'éviter une destruction chimique des couverts.

La CUMA a également opté pour un matériel permettant un déplacement en toute sécurité, à la fois pour les utilisateurs et les autres usagers, avec un système de repliage.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 13 000 € HT (dépenses de 31 000 € et reprise de matériels pour 18 000 €).

La subvention régionale demandée est de 4 500 €, soit 35% des dépenses éligibles.

M. GUERINET insiste sur le fait que la CUMA, qui regroupe donc plusieurs exploitants, est le bon niveau pour porter ce type de projet. Le matériel acquis permet de meilleures conditions de travail et de le mutualiser.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- Acquisition de deux broyeurs grande largeur, CUMA des 1 000 arpents.

La CUMA des 1000 arpents envisage l'acquisition de deux broyeurs de grande largeur. 7 adhérents s'engagent sur ce projet, répondant à une problématique importante de la CUMA.

Ces outils de dernière génération offrent de nouvelles possibilités de broyage et une qualité de travail améliorée. La largeur de travail de 5,40 mètres permet de pouvoir réaliser des chantiers dans diverses situations, avec des parcelles plus ou moins accessibles.

L'investissement dans deux broyeurs est justifié par une augmentation des surfaces à broyer et du temps de plus en plus limité pour intervenir. Par conséquent, il était nécessaire d'investir dans du matériel performant mais suffisant pour réaliser les surfaces des adhérents.

La largeur importante permet des débits de chantier importants, donc de faire face à l'importante surface à broyer.

L'entretien du paysage et du territoire font partie des préoccupations importantes des adhérents. Leurs attentes agronomiques et environnementales vont dans le sens des techniques culturales simplifiées. Cet outil réalise le broyage des pailles, des débris de cultures ainsi que des couverts en intercultures.

De plus, le broyage et le mulchage des résidus, des pailles et des couverts permettent :

- de limiter le lessivage des nitrates vers les nappes phréatiques
- de ne pas avoir d'effet dépressif des pailles sur la culture suivante car la matière organique est mieux décomposée
- semer en simplifiant les façons culturales
- d'éviter une destruction chimique des couverts.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 33 500 € HT.

La subvention régionale demandée est de 11 700 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- Tous au Théâtre, Association Théâtre des Minuits.

David VOYER présente les grandes lignes de ce projet, qui court sur deux ans.

. Exposition Les Acteurs de notre Quartier, dès juin-juillet 2017. Exposition de photos mettant en scène les acteurs de la ville et des quartiers (élus, personnel, responsables associatifs, commerçants, enseignants...) dans des grands personnages de théâtre. Les photographies seront réalisées par les artistes (graphistes, metteurs en scène et costumiers) de la troupe de Théâtre professionnelle Les Minuits.

Les impressions seront réalisées chez Artnéo, imprimeur dans le Pithiverais et l'exposition, réunissant environ 55 photographies, sera itinérante et pourra être installée dans les quartiers, la mairie, la Chapelle - lieu d'exposition d'Art - et les écoles de Pithiviers, le centre social de Malesherbes, etc.

. Théâtre-forum, 6 événements sur 2017-2018. Les séances de théâtre-forum, ouvertes à tous, se déroulent en trois temps :

- un atelier ludique de théâtre mêlant les comédiens professionnels et les habitants, afin de mélanger les groupes, se détendre, se désinhiber, et se prendre au jeu ;
- la présentation d'une scène, écrite sur une problématique définie en concertation avec le centre municipal et la SIAP et jouée par les comédiens professionnels ;
- Cette même scène est ensuite rejouée ; interrompue par les spectateurs qui sont invités à expliquer ce qui pose problème et à monter sur scène pour remplacer un acteur afin de résoudre la situation problématique.

. Sorties au Théâtre, 4 spectacles de la saison 2017-2018. Organisation de 4 sorties pour aller voir des spectacles au Théâtre du Donjon de Pithiviers, au Grand Écrin de Malesherbes et au Théâtre des Minuits.

Le choix des spectacles sera fait avec les habitants dans les programmations 2017-2018.

. Ateliers d'initiation au théâtre juillet 2017. Ces ateliers seront basés sur la découverte du jeu et de l'improvisation. Ils seront aussi une manière de se familiariser avec le texte de *L'École des Femmes* : travail de situations et de personnages, création de scènes à partir de mots ou de répliques isolées.

. Répétitions de L'École des Femmes de Molière, année scolaire 2017-2018. Atelier hebdomadaire de 2h30, avec au minimum 2 artistes des Minuits pour les animer. L'année se découpera en deux temps : recherche et création de scènes puis répétitions et mémorisation.

. Représentations de L'École des Femmes de Molière, juin 2018. Le spectacle sera joué au Théâtre du Donjon de Pithiviers, au Théâtre des Minuits à La Neuville-sur-Essonnes et au Grand Écrin de Malesherbes.

Chacune de ces représentations sera précédée d'un accueil des spectateurs avec l'exposition-reportage réalisée pendant les diverses actions du projet et des photographies du spectacle. Les représentations seront suivies d'un temps convivial de discussion afin que participants et spectateurs puissent échanger.

Le spectacle sera de qualité professionnelle, mettant en valeur les comédiens et le texte de Molière.

. Exposition - reportage, 2017-2018. Exposition confiée au Ciné-Photo Club de Pithiviers et plus particulièrement à Nathalie LLINARES et Pierre ESTEFFE. Chaque mois quelques photographies seront exposées dans les lieux clef du territoire (mairie, bibliothèque, centre sociaux, SIAP etc.) permettant ainsi aux habitants de suivre le projet et de s'y attacher. Elles pourront également être transmises à la presse.

Les photographies (environ 50) seront imprimées sur un support solide (dibon®) et seront en grand format (40x60cm).

. Réalisation du livre L'École des Femmes, sortie septembre 2018. Réalisation d'un livre avec les photos d'art du spectacle et le texte de *L'École des Femmes*. Un exemplaire sera remis à chacun des participants au spectacle. Le livre sera aussi distribué dans les bibliothèques et CDI du territoire. Il est important qu'une trace de cette création reste.

12 photographies, issues du livre, seront imprimées en très grand format sur 2 types de support différents, un pour l'extérieur (bâches en 110x150cm), un pour l'intérieur (PVC 120x80cm).

La sortie du livre fera l'objet d'un événement festif où les photos du livre et l'exposition-reportage seront exposées.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 61 612 € TTC.

La subvention régionale demandée est de 30 806 €, soit 50% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

M. MALET, Maire de Bellegarde, fait savoir que sa commune travaillera aussi avec le Théâtre des Minuits pour la manifestation Les Escapades de Bellegarde 2017. Il rappelle que cette manifestation est intégrée au programme de PACT, conclu avec la Région. Il estime le coût de la prestation un peu élevé.

A l'issue de cette présentation, le tableau synthèse de la consommation du dispositif ID en campagne/A vos ID est présenté. Il montre que pour la partie fonctionnement, compte tenu de la baisse de dotation à 350 000 €, il ne reste plus de disponibilités, sauf si le projet Reporter en couleurs n'était pas retenu. Mme BESNIER indique que pour ce projet, à priori, l'avis de la Région resterait négatif, principalement parce que l'association porteuse du projet n'est pas domiciliée dans la Région.

Pour le volet investissement, David VOYER précise que le solde disponible devrait être consommé avec un nouveau projet d'économie sociale et solidaire porté par l'association Jardin de la Voie Romaine.

Contrat de ruralité : point d'avancement de la démarche

Mme BEVIERE rappelle la signature de l'accord cadre du Contrat de ruralité dans les locaux de la société Eurobougies le 25 janvier dernier.

Un tableau synthèse des projets déposés par les collectivités est succinctement commenté.

Il montre que tous les volets du contrat et environ 5 000 000 € de subventions sont sollicités. Des choix seront nécessaires, compte tenu que la dotation pour le Loiret est d'1 600 000 € et que trois territoires se sont positionnés. Le montant alloué à chacun d'eux n'est pas encore connu.

Le COPIL se réunit lundi 24 avril en Sous-préfecture pour étudier ces différents projets.

Contrat d'animation 2017-2018 de l'AESN pour la mise en œuvre du SAGE Nappe de Beauce

Mme BEVIERE rappelle que le contrat pour le financement de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) est arrivé à son terme, et que ce dernier avait vocation à accompagner le démarrage et les trois premières années de fonctionnement du SAGE.

En raison de la spécificité liée à la Nappe de Beauce et de ses enjeux, un nouveau contrat est proposé pour les années 2017 et 2018, sur les mêmes bases que le précédent.

Mme BEVIERE donne lecture des éléments principaux du projet de contrat.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat Global Essonne amont – création d'un groupement de commandes pour le suivi renforcé de la qualité des eaux potables

Mme BEVIERE rappelle la possibilité de constituer un groupement de commandes pour les communes ayant un forage classé prioritaire (Aulnay-la-Rivière, Le Malesherbois, Marsainvilliers, Pithiviers, Puiseaux) pour mettre en œuvre des actions de prévention contre les pollutions diffuses et un suivi renforcé de la qualité des eaux des forages d'alimentation en eau potable.

Le groupement de commandes est proposé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour, le cas échéant, avoir une meilleure consultation auprès des bureaux d'études et une baisse de leur proposition financière.

La Présidente donne lecture des informations complémentaires sur les dates de délibérations prises par les communes concernées, les points principaux du groupement de commandes, tels que la répartition des charges financières entre les communes.

M. TARTINVILLE s'étonne d'avoir à faire ce type d'analyses supplémentaires, car selon lui, certaines de ces communes sont en contrat de concession et que des analyses doivent être intégrées au contrat.

Mme BEVIERE indique que les études prévues permettent d'avoir un suivi renforcé qui bénéficiera aux communes concernées.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Choix de la plateforme retenue pour la perception de la taxe de séjour

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE pour qu'il fasse un point sur l'avancement de ce projet. Il précise que la société ALOA/consonance web a été retenue pour la mise en œuvre de la plateforme de déclaration et de paiement de la taxe de séjour. Ce choix s'est fait en présence de plusieurs partenaires publics et privés, dont ceux qui feront partie du Conseil de direction de l'Office de tourisme intercommunautaire constitué sous forme d'EPIC.

Les besoins en options ont été étudiés et acceptés pour certains d'entre eux, comme l'assistance aux utilisateurs pour la première année, le paiement en ligne, etc.

M. TARTINVILLE rappelle qu'Adeline MOREAU, Chef de projets tourisme, réalise actuellement un travail de recensement et que des courriers ont été envoyés aux communes pour affiner la liste des hébergeurs existants sur le territoire du Pays, notamment ceux qui ne sont pas référencés sur les plateformes telles que Gîtes de France, Airbnb, etc.

Le devis présenté par ALOA/Consonance web s'élève à 10 145 € HT, soit 12 174 € TTC, options comprises. Il est rappelé la proposition de la Présidente du Pays de prendre la maîtrise d'ouvrage de cette action, dans l'attente de la création de l'EPIC. La période de test de l'outil sera réalisée en mai et juin pour que la plateforme soit pleinement opérationnelle en juillet.

Mme BEVIERE rappelle l'intérêt de la structure Pays pour faciliter les démarches et accélérer les projets.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Mme BEVIERE indique qu'il semblerait que l'avis sur le projet d'avenant n°2 concernant la modernisation de l'éclairage public soit favorable, mais que le Pays reste dans l'attente d'une réponse officielle et définitive.

La Présidente fait aussi part aux élus du rendez-vous organisé avec le Directeur de la SICAP pour étudier l'accompagnement que la SICAP pouvait apporter aux communes engagées dans la démarche de mobilité électrique en installant des bornes de rechargement pour véhicules électriques. Le contact du Directeur technique est donné. La SICAP pourra apporter son expertise technique sur les projets, mais ne pourra pas apporter de financement, ce thème étant réglementé.

Un courrier sera envoyé aux communes concernées.

- Etude Schéma de développement économique.

Mme BEVIERE indique que le projet de rapport final est en cours de relecture. M. TARTINVILLE précise que la question des chiffrages relatifs aux communes du Bellegardois a été abordée avec SYNOPTER et TERRES NEUVES pour la révision du SCoT. Il s'agit d'anticiper les démarches d'évaluation, sans le Bellegardois, tout en ayant identifié les données les concernant.

- SCoT.

Mme BEVIERE insiste sur la nécessité de mobiliser les élus des collectivités car la révision du SCoT est très importante pour l'avenir du territoire.

- Comité de suivi du CRST.

Le Comité annuel de suivi du Contrat régional de solidarité territoriale est programmé le mardi 16 mai à Chambon-la-Forêt, à partir de 10h.

- Bureau.

Le prochain Bureau se tiendra le vendredi 19 mai à 17h30, dans les locaux du Pays.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h30.

Monique BEVIERE, Présidente